



Mairie de SAINTE CECILE LES VIGNES

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de Sainte Cécile les Vignes, régulièrement convoqué le vingt mars deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Max IVAN, Maire.

Présents : Mme Corinne ARNAUD, Mme Claire BRESOLIN, M. Pascal CROZET, M. Vincent FAURE, M. Gilbert VATAIN, adjoints ;
M. David BONNET, M. Louis CHALIER, Mme Dominique FICTY, Mme Sabine FLOUPIN, Mme Virginie JOUBREL, M. Jean-François MAILLET, Mme Sonia MOEUF, M. Frédéric PENNE, M. Henry TROUILLET, conseillers municipaux

Absente excusée : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY.

Absents : Mme Chloé CARLETTI, M. Philippe CRISCUOLO, Mme Agnès HOSTIN

Procuration : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY à Mme Sonia MOEUF.

Secrétaire de séance : M. Louis CHALIER.

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 16
<u>Date de convocation</u> :		<u>Date d'affichage du procès-verbal</u> :
20/03/2018		Le

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Les membres du Conseil Municipal sont accueillis par Monsieur Max IVAN, Maire qui leur souhaite la bienvenue.

Le Maire procède à l'appel des conseillers.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Il propose ensuite la candidature de Monsieur Louis CHALIER pour occuper la fonction de secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 20 février 2018, et précise que les remarques de Monsieur Henry TROUILLET ont été prises en compte, à savoir un complément sur les points divers.

Complément des questions diverses de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018 :

Agnès HOSTIN Où en est le permis de construire de la station-service qui doit s'implanter à côté d'UTILE ?

Max IVAN Le permis de construire a été délivré en décembre dernier.

Henry TROUILLET Sous quelles règles d'urbanisme a été délivré ce permis ?

Max IVAN Sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

David BONNET Concernant la petite salle des fêtes, qu'en est-il exactement de la position de Mistral Habitat ?

Max IVAN Nous n'avons pas de nouvelles pour l'instant. Une chose est sûre, c'est que Mistral Habitat a laissé passer la date de validité du permis de construire.
En fonction de la position de Mistral Habitat, la commune récupèrera le terrain afin de faire un parking.

Délibération n°009-2018

Point 1 - Création de nouveaux tarifs pour l'ALSH et le Club Ados

Rapporteur : Corinne ARNAUD

L'équipe du centre de loisirs a prévu une sortie vélo à Vaison la Romaine du mardi 10 au jeudi 12 juillet prochain. Départ du centre de loisirs, 2 nuits en camping et retour.

Le prix correspondant à une semaine de centre aéré sans sortie ne permet pas de couvrir les frais liés à l'activité pour 18 enfants.

Aussi, il est proposé de créer un tarif unique ALSH avec sortie de 70 €, avec obligation pour les enfants participant à la sortie d'être inscrits au centre de loisirs la semaine complète.

Le club-ados réalise des sorties payantes (piscine, patinoire, laser game, escalade...) pour lesquelles le conseil municipal a délibéré sur un tarif, mais également des sorties gratuites pour lesquelles les places sont limitées (échanges avec d'autres club-ados notamment).

Dès lors que les sorties sont payantes, les ados sont tous présents car le règlement de cette sortie a été réalisé par avance.

Par contre, lors des sorties à places limitées mais non payantes, il manque toujours des ados à l'appel au départ des minibus pour diverses raisons (plus envie, oublié...).

Afin d'éviter ces déconvenues, il est proposé de créer un tarif « sortie à places limitées » d'un montant de 1€ quel que soit le QF, ce tarif n'ayant pour seul but que d'inciter les ados à respecter leur engagement de participation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le tarif unique de 70,-€ par enfant et pour la semaine complète d'ALSH comprenant une sortie en camping lors des vacances d'été.
- d'approuver le tarif « sortie à places limitées » de 1,-€ pour le club ados.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le tarif unique de 70,-€ par enfant et pour la semaine complète d'ALSH comprenant une sortie en camping lors des vacances d'été.
- **d'approuver** le tarif « sortie à places limitées » de 1,-€ pour le club ados.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Henry TROUILLET Je suppose que le fait de ne pas payer ne motive pas les ados à venir. Est-ce que le tarif de 1,-€ sera suffisant pour les motiver.

Corinne ARNAUD Ce tarif a été discuté en commission et il a été décidé de partir sur la base de 1,-€. Nous verrons à l'usage s'il faut rester sur ce tarif ou l'augmenter.

Max IVAN Ce n'est pas tant que les ados ne sont pas motivés, mais ils s'inscrivent à la sortie et au final ne viennent pas, alors que d'autres auraient pu prendre part à la sortie et au final n'y vont pas.

Délibération n°10-2018

Point 2 - Subventions aux associations

Rapporteur : Gilbert VATAIN

La Commission Jeunesse-Sports-Associations et Fêtes s'est réunie le 14 mars pour étudier les demandes des différentes associations et proposer le montant de la subvention à leur accorder.

Au terme de cette réunion, il est proposé d'accorder aux associations qui ont répondu dans les délais impartis, les subventions suivantes (en €) :

	Associations	2017	Proposée	Observations
1	A portée de main	0		Pas de demande
2	CATM	500	500	Congrès CATM Avril
3	Cécily's Major	800	800	
4	Don du sang	0		Pas de demande
5	Félibrige	300		Pas de demande
6	Judo club	700	700	
7	La Boule Cécilienne	0		Pas de demande
8	Les amis de Phidias	200		Pas de demande
9	Lire entre les vignes	500		Pas de demande
10	Les Petons	0		Pas de demande
11	Planète Ados	500	500	
12	Poivre et sel	0	500	
13	Prévention routière	100	100	

14	Raquette cécilienne	800	800	
15	RCP	5000	5000	
16	Les joyeux pétanqueurs	0		Pas de demande
17	Amicale des pêcheurs	0		Pas de demande
18	Art des arts	800	1000	Subvention idem UCHAUX
19	Restos du Cœur	800	800	
20	Richerenches foyer	200	100	Un seul enfant Cécilien
21	Secours Populaire	300		Pas de demande
22	Syndicat Vignerons	0		Pas de demande
23	Café littéraire	600	600	
24	Bouquin Bouquine	800	800	
25	Secours catholique	300	300	
26	Présence d'esprit	0		Pas de demande
27	Chœur de Sainte Cécile	0		Demande arrivée le 15/03/2018
28	Paroisse de Sainte Cécile	0		Pas de demande
29	Mots @ Mots	300	300	
30	ETFC		500	Première année où la subvention est déposée à temps
31	Boule Cécilienne	400	400	Tournoi 14 juillet
32	Les Joyeux pétanqueurs	400	400	Tournoi 14 juillet

La commission propose également d'accorder une subvention de 200 € à l'association P'luche & Bear, regroupant des élèves de 3^{ème} du collège Victor Schoelcher, inscrits à un projet de mini-entreprise dans le cadre « d'Entreprendre pour Apprendre ».

Les élèves ont conçu une peluche veilleuse Bluetooth à destination des jeunes parents pour aider leurs enfants à s'endormir au son de la musique de leur choix.

L'association a sollicité la commune afin de vendre ces peluches sur le marché du samedi matin. Plusieurs dates ont été accordées.

20% des bénéfices seront reversés à l'ARC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement de ces subventions aux associations.
- d'approuver le versement d'une subvention de 200 € à l'association P'luche & Bear.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le versement des subventions 2018 aux associations suivant tableau ci-dessous.

Associations	Subvention
CATM	500

Cécily's Major	800
Judo club	700
Planète Ados	500
Poivre et sel	500
Prévention routière	100
Raquette cécilienne	800
RCP	5000
Art des arts	1000
Restos du Cœur	800
Richerenches foyer	100
Café littéraire	600
Bouquin Bouquine	800
Secours catholique	300
Mots @ Mots	300
ETFC	500
Boule Cécilienne	400
Les Joyeux pétanqueurs	400
Syndicat des Vignerons	2000
Total	16 100€

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 200 € à l'association P'luche & Bear.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Sonia MOEUF Je vois qu'il y a une observation qui a été rajoutée en face de Chœur Sainte-Cécile « Demande arrivée le 15/03/2018 ». Va-t-on leur attribuer une subvention ?

Claire BRESOLIN Le dossier a été déposé une demi-journée en retard (après la commission). Le président a été opéré du cœur et l'information n'a pas suivi. On m'a répondu que le dossier n'étant pas arrivé à temps il n'y aurait pas de subvention.
Si le dossier n'est pas arrivé à temps, il est normal qu'il n'y ait pas de subvention. A une demi-journée près c'est comme ça, mais je veux que ce soit la même chose pour toutes les associations.

Max IVAN Je m'excuse pour la demi-journée, mais les dossiers ont été envoyés aux associations le 15 janvier et les dossiers devaient être rendus pour le 28 février.

Gilbert VATAIN Il n'y a pas eu de subvention accordée aux associations retardataires et on s'y tiendra.

Sonia MOEUF Y a-t-il eu d'autres dossiers d'associations qui sont arrivés en retard et pour lesquels des subventions auraient été accordées ?

Max IVAN Aucun.

Claire BRESOLIN Compte tenu du fait que chœur Sainte-Cécile chante pour le 21 juin et est disponible lorsqu'il faut chanter à Sainte-Cécile-les-Vignes, je demande à ce que la somme de 160,-€ pour occupation de la salle municipale soit annulée.

- Sonia MOEUF Il est toujours possible de faire une demande de subvention exceptionnelle.
- Claire BRESOLIN Je fais partie de la commission. Quand je vais voir le Maire, je n'obtiens pas gain de cause, je suis quand même adjointe, je fais quand même assez pour la commune ! C'est tout. J'ai dit ce que je pensais.
- Max IVAN Tu demanderas aux associations de bien lire leur courrier. Il n'est pas nécessaire de faire des réflexions.

Délibération n°11-2018
Point 3 - Subvention crèche « Les Cigalous »
Rapporteur : Corinne ARNAUD

Comme chaque année, la crèche associative « les Cigalous » sollicite une subvention de fonctionnement. En 2017, cette subvention s'élevait à 100 000€

Depuis la rentrée de septembre 2017, le contrat du cuisinier de la crèche n'ayant pas été reconduit, la cantine municipale confectionne les repas pour la crèche.

Les prix de ces repas (repas + goûter) avaient été fixés lors du conseil municipal du 10 octobre 2017 au prix de :

- Bébés = 1,50 €
- Moyens et grands = 2,50 €

1801 repas ont été confectionnés du 1er septembre au 31 décembre 2017 pour un montant de 3 955,50 €. Ce montant est ajouté aux charges supplétives supportés par la commune, qui sont en augmentation de 17,3%, hors charges d'emprunt.

Pour l'exercice 2018, l'association « les Cigalous » sollicite une subvention de 91 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 91 000 € à la crèche « les Cigalous », avec un versement immédiat de 50 000 € et un deuxième versement de 41 000 € en septembre 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Henry TROUILLET C'est un dossier que j'ai regardé de près et qui m'interroge. Je conçoit parfaitement qu'une crèche soit un équipement important dans une commune notamment pour les parents qui travaillent.
En 2017, nous avons eu un bilan qui indiquait un besoin de trésorerie de 41 000 € en début d'année, et je pense que cette année le besoin doit être le même sinon plus.

DGS Le bilan de l'exercice 2017 est en cours de finalisation.

- Henry TROUILLET Ne faudrait-il pas les aider ? Je pense qu'à un moment donné il ne faut pas confondre comptabilité et gestion. Ne pourrait-on pas les aider et essayer de réfléchir avec la direction de la crèche pour faire des économies. Les économies sont simples, elles ne peuvent se faire que sur le personnel. J'ai vu qu'il y avait 15 personnes : sont-elles à temps complet ou non. J'ai relevé dans un article de loi qu'il faut une personne en surveillance pour 5 enfants qui ne marchent pas et une pour 8 si les enfants marchent.
La crèche comprend 3 sections. Ne serait-il pas intéressant de leur demander de retracer le taux d'occupation et le personnel présent.
Honnêtement, cette situation m'inquiète.
- Max IVAN Tu peux faire une enquête si tu le souhaites, mais je peux t'affirmer que la directrice est quelqu'un de très bien et la trésorière également. Elles travaillent avec la CAF et prennent le strict minimum d'employées par rapport au nombre d'enfants présents.
Malgré le déficit, on ne peut pas dire que c'est mal géré. Elles sont tenues de respecter les préconisations mises en place par la CAF, notamment en ce qui concerne les tarifs.
- David BONNET Qu'est-ce qu'il fait qu'aujourd'hui on verse une subvention de 100 000 € alors qu'en 2014, dans l'ancienne crèche on était à 50 000 € ? Comment se fait-il que pour l'ancienne crèche de 22 lits on était à 50 000 € de subvention alors que pour 30 lits (soit 8 lits supplémentaires) on passe à 100 000 € ?
- Vincent FAURE La CAF a baissé ses prestations par rapport à 2014.
- Corinne ARNAUD Il y a plus de personnel eu égard au nombre d'enfants accueillis.
- Pascal CROZET C'est un service qui a un coût. On aide la crèche en réalisant les repas et le coût facturé a été indiqué dans l'exposé de Corinne ARNAUD, mais nous ne refacturons pas le coût réel. Tout comme les repas de la cantine ou le périscolaire.
C'est le devoir du service public que d'apporter un service supplémentaire à la population.
- Dominique FICTY Je pense que les prestations que les parents versent ne compensent pas les dépenses engendrées par 8 lits de plus.
- Corinne ARNAUD La directrice de la crèche gère son planning afin d'avoir un taux de remplissage le plus important possible.
- Max IVAN Cette année, la crèche a également dû fournir les couches, sans augmentation des prestations versées par les familles.
- David BONNET Connait-on la fréquentation de la crèche par les enfants Céciliens ?
- Max IVAN Non. Nous ne disposons pas de ce chiffre. Il y a 70 enfants d'inscrits en 2017.
- Corinne ARNAUD Afin d'accueillir un maximum d'enfants et d'avoir un taux de remplissage optimal, la directrice a même sollicité les villages extérieurs.
- David BONNET Il serait bon de connaître le nombre d'enfants Céciliens inscrits à la crèche et si un tarif différencié existe.

Max IVAN	C'est la CAF qui fixe les tarifs en fonction du quotient familial. Le tarif est le même quel que soit le village d'où viennent les enfants. En 2015, la subvention était de 56 000 € (ancienne crèche).
Sce Comptabilité	Les calculs des prestations en fonction du nombre d'heures de présence ont été changés. Avant, un enfant qui restait 3 heures à la crèche était compté 8 heures. Actuellement, il est compté pour le nombre effectif d'heures passées à la crèche.
Max IVAN	Je vous invite à aller à l'assemblée générale de l'association qui gère la crèche.
Henry TROUILLET	Je n'y ai jamais été invité.
Max IVAN	Les assemblées générales sont publiques.
DGS	Dès que la date sera connue j'en informerai les membres du conseil.
Henry TROUILLET	Je ne remets pas en cause les éléments qui sont fournis. Une crèche est une nécessité dans un village, mais je sais aussi qu'il y a des obligations lorsque l'on verse plus de 153 000 € de subventions. Je ne suis pas contre de voter 91 000 €, mais ce qui m'inquiète c'est que l'année 2016 s'est terminée en déficit de 41 000 €.
Max IVAN	Toutes les années s'achèvent sur un déficit et ce n'est pas un problème de gestion.
Vincent FAURE	Tous les services publics de la commune sont déficitaires. Il est important de bien gérer les deniers publics, mais la rentabilité d'un service public, c'est extrêmement rare. Si l'on connaissait les bilans des crèches aux alentours, je ne suis pas certain qu'une seule serait à l'équilibre.
Corinne ARNAUD	En 2012-2013, la crèche de Sainte-Cécile-les-Vignes était la mieux gérée d'après la CAF.
Vincent FAURE	A un moment donné, la commune a fait le choix de favoriser les jeunes (club ados, crèche) : c'était un choix politique important qu'il faut assumer et poursuivre aujourd'hui.
Henry TROUILLET	Dans mon idée, il faudrait mettre en place un tableau pour connaître la fréquentation de la crèche.
Vincent FAURE	La commune a fait le choix de déléguer la gestion de la crèche à une association, qui nous fournira un bilan lors de l'assemblée générale. Nous n'avons pas à nous immiscer dans sa gestion quotidienne.
David BONNET	Est-ce que la réalisation des repas de la crèche a une incidence sur les repas du primaire ?
Max IVAN	Pas du tout.
David BONNET	On m'avait dit qu'à partir de 110 repas, le cuisinier avait des problèmes.
Max IVAN	Non, il n'y a aucun problème et la cantine s'en sort très bien.
Claire BRESOLIN	Quel est le nombre maximum de repas que la cantine peut faire ?

Service Comptabilité 120 élémentaires et 55 maternelles.

DGS La réalisation des repas de la crèche est effectuée par la cantine municipale depuis septembre 2017, depuis que les maternelles prennent le bus pour aller déjeuner à la cantine du Petit Prince et qu'il y a eu une réorganisation du personnel.

Pascal CROZET Est-ce que du fait de son statut associatif, la crèche peut employer des personnes en contrat aidé ?

Max IVAN Si. Le cuisinier était embauché en contrat aidé.

Pascal CROZET Le fait de pouvoir faire appel à des contrats particuliers permet de faire de économies de personnel. En l'occurrence, il ne sera pas possible d'en faire plus.

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité moins une abstention (M. David BONNET) :

- **d'attribuer** une subvention de 91 000 € à la crèche « les Cigabus », avec un versement immédiat de 50 000 € et un deuxième versement de 41 000 € en septembre 2018.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h20.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Louis CHALIER

Max IVAN